

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU TENUE AVEC LES
ANIMATEURS
mardi 26 mars 2019**

Rouler avec son animateur

Participants : Th. PILLAN, E. POTHIER, H. AGAT, G. PONS, N. GEORGES, J. RABINEAU, P. COLLIN, J-L. MAUPERTUY, G. GOUTTE, C. MARTIN, B. PACAUD, J. PACAUD, G. THEURAUD, D. LASSALLE, J-L. RAVOT, J. BARBIER, D. BASSOT

- Il est convenu à l'unanimité que les capitaines de route seront dorénavant nommés « Animateurs ».
- Les groupes seront toujours désignés sous les mêmes formes, soit 1 – 2 – 3 – 4
- Pour partir du Centre Omnisports, aux heures de grande circulation, nous ferons des groupes de 4 à 5 personnes pour permettre aux voitures de nous doubler sans trop de difficulté. (Le regroupement se fera en sortie d'agglomération)
- Partager le groupe si celui-ci paraît trop important :
 - jusqu'à 15 cyclos, possibilité d'un seul groupe
 - à partir de 20, création de deux groupes
 - entre les deux, à l'appréciation des animateurs en fonction du circuit et de la cohérence du groupe
- L'animateur règle l'allure et indique l'itinéraire à suivre.
- Les vélos à assistance électriques doivent rouler au sein du groupe et doivent éviter de doubler lorsqu'ils utilisent l'assistance.
- Prévenir l'animateur si on quitte le circuit et le groupe.
- Chacun doit être responsable des autres cyclistes dans le groupe (prévenir si des cyclos sont lâchés).
- Les animateurs doivent regarder les circuits proposés en début de mois et éventuellement donner leur avis.
- Des circuits sont proposés sur le site, mais l'animateur peut éventuellement faire une autre proposition avant le départ. (en fonction de la météo, par exemple)
- En cas d'accident l'animateur n'est pas responsable mais il veille à sécuriser le site et à prévenir les secours, en collaboration avec les autres cyclos.
- Chacun dans le groupe doit respecter le code de la route et rouler en assurant la sécurité du groupe.
- Chacun doit veiller à intégrer un groupe en fonction de ses capacités.
- Veiller à être présent auprès de son et ses animateurs avant le départ.